Image not found or type unknown

Placement en famille d'accueil

Par **Hirondelles**, le **01/02/2020** à **17:31**

Bonjour,

Ma petite fille de 12 ans est placée en famille d'accueil, mon fils vient de m'apprendre que la famille va prendre sa retraite, Que va devenir sa fille et où?

Ma petite fille vient régulièrement chez son père mon fils il a un droit de visite et d'hébergement pour elle.

On lui parle de la mettre en internat, que va-t-elle devenir et prendre ce changement.

Mon fils veut faire une demande au juge pour la prendre à la maison définitivement, je travaille j'ai un domicile fixe un 3 pièces, sa maman ne donne plus de nouvelles depuis des années, moi cela fait plus de 10 ans, que je me bas pour ma fille.

je vis seul, ma fille est très bien à la masion quand elle vient, elle à sa chambre, est heureuse, elle voit aussi sa grand-mère qu'elle adore qui réside pas loin de chez son fils.

Comment faire ma demande?

Q'elle est la loi sur le placement, et après, et la famille d'accueil qui devra partir en retraite prochainement.

Merci

Cordialement.

Mme IDZIKOWSKY Nadia

Par **jodelariege**, le **01/02/2020** à **17:41**

bonjour

vous pouvez demander au Juge des enfants un placement chez vous les grands parents au titre de tiers digne de confiance ..... il y aura certainement une enquête sociale à votre sujet

par contre il y a confusion dans votre message:"ma fille est tres bien..." votre fille ou votre

petite fille?

"elle voit sa grand mere qui réside pas loin de son fils" son fils ou votre fils?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés